



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de BÂGÉ-DOMMARTIN

Département de l'AIN – Arrondissement de BOURG-en-BRESSE – Canton de REPLONGES

Date de convocation : 15 février 2023

Réf : 2023/04

Objet : Médiathèque : nouvelle convention de partenariat (2023-2028)

Date d'affichage : 15 février 2023

Date de réunion : 23 février 2023

Nombre de conseillers : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 20
Nombre de votants : 24

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, le 23 février à 20 h 01, le Conseil municipal de la commune de Bâgé-Dommartin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Maire.

Étaient présents : M. BERNIGAUD Christian, M. BESSON Jean-Jacques, Mme BUIRET Marie-Dominique, Mme CHARDIGNY Mireille, M. DIOCHON Eric, Mme DONGUY Annick, M. ECOCHARD Nicolas, M. FERNANDES Michel, M. FERRAND Etienne, Mme GAUTHERET Marie-Pierre, Mme LAFAY Monique, M. MACIET Luc, Mme MICHAUD Laurence, Mme NAVAS Catherine, Mme ONOFRE Lia, M. PAIN Philippe, M. PERRET Nicolas, M. ROZIER Raphaël, Mme SOCQUET Anne-Laure et M. TRUCHON Pierre conseillers municipaux.

Étaient excusés : Mme BEURRIER Aline qui a donné pouvoir à Mme DONGUY Annick, M. CHAFFAUD Jérôme qui a donné pouvoir à M. PERRET Nicolas, Mme MERONI Isabelle qui a donné pouvoir à Mme BUIRET Marie-Dominique, Mme GUILLOT Myriam, M. ROBIN Florent et M. SAVART Gauthier qui a donné pouvoir à M. MACIET Luc,

Étaient absents : Mme HENRION Nathalie, Mme JOURDAN Dominique et M. MERCIER Michel

Mme CHARDIGNY Mireille est nommée secrétaire de séance.

Objet : Médiathèque – nouvelle convention de partenariat (2023-2028)

MD BUIRET indique au Conseil Municipal que, compte tenu que la précédente convention de partenariat pour le fonctionnement d'une bibliothèque publique est arrivée à échéance le 31/12/2022, il est nécessaire de signer une nouvelle convention pour la période 2023-2028 qui doit être accompagnée d'une délibération portant sur :

- le règlement intérieur (voir document ci-joint) et précisant :
- les horaires d'ouverture au public (soit un total de 13h30 par semaine) et
- les tarifs d'inscription de la Médiathèque (l'inscription est gratuite pour tous).

Elle précise que le nouveau règlement sera valable pour la Médiathèque mais aussi pour la bibliothèque de Dommartin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le nouveau règlement mis en place pour la Médiathèque (site de Bâgé-la-Ville) et la bibliothèque (site de Dommartin), annexé à la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication ou notification du

Fait et délibéré en mairie,

Le 23/02/2023

Le Maire

Le Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
001-200077220-20230223-2023-04-DE
Date de réception préfecture : 28/02/2023